



Sécurité routière : opération d'alternative à la sanction à destination des usagers vulnérables.



En 2018, 51 piétons ont trouvé la mort dans l'agglomération parisienne. Pour Paris, les 19 piétons tués représentent plus de la moitié des personnes décédées dans un accident de la circulation.

Depuis le début d'année 2019, déjà 6 piétons ont été tués dans l'agglomération dont 3 à Paris.

Le vendredi 15 mars 2019, de 11 heures 30 à 15 heures 30, les unités "éducation et information routière" et "contrôles routiers" de la Direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de Police organisent avec la Ville de Paris une opération d'alternative à la sanction sur des infractions commises à l'encontre des usagers vulnérables, et plus particulièrement sur le non respect des règles de priorité de passage accordées aux piétons.

A cette occasion, les conducteurs, auteurs de cette infraction, se verront proposer **une alternative à la sanction** et pourront ainsi choisir de participer à différents ateliers pédagogiques : zone de rencontre, premier secours, dangers de l'alcool au volant, freinage d'urgence, simulateur de conduite deux et quatre roues...

Rendez-vous presse :

Vendredi 15 mars 2019 à 11 heures 15.
Place de l'Opéra, à l'angle de la rue Halévy - Paris 9e

Les journalistes sont priés de s'accréditer
auprès du service de la communication de la préfecture de Police,
de communiquer un numéro de carte de presse et de s'en munir lors de l'opération
Tél : 01 53 71 28 73 - courriel : ppcom@interieur.gouv.fr